



## Un résumé du cahier des charges

- Article 118 quarter, paragraphe 1
- Un élément du dossier technique
- Les documents uniques envoyés au 31 décembre 2011 sont, en général, des copier/coller du cahier des charges

## Conséquences liées aux documents uniques volumineux

- Coûts de traduction:
  - Environ 13.000 pages de documents
  - Coûts de traduction en 22 langues: Environ 20 million €
- Lourdeur administrative

## Trois types de modification

- Modifications majeures (art. 118 octodecies, paragraphe 2):
  - Procédure d'opposition au niveau de l'Union
  - Décision de la Commission
- Modifications mineures (art. 118 octodecies, paragraphe 2):
  - Pas de procédure d'opposition au niveau de l'Union
  - Décision de la Commission
- Modifications ultra-mineures (art. 118 octodecies, paragraphe 3)

## Modifications ultra-mineures

- Conditions:
  - Ne pas être majeure
  - N'implique pas de modifications du document unique
- Procédure
  - Pas d'opposition au niveau de l'Union
  - Pas de décision de la Commission
  - Simple transmission à la Commission
- Si les documents uniques reproduisent intégralement les cahiers des charges => **Impossibilité d'utiliser la procédure de modification ultra-mineure**

## Proposition de simplification du document unique

- Limite de caractères pour certains champs

The screenshot shows a table with several rows and columns. Some cells contain text, while others have character limit indicators (e.g., '1000', '2000', '10000'). The text in the cells is mostly in French, describing data protection and character limit requirements for various fields.

## Proposition de simplification du document unique

- *Limite de caractères pour certains champs:*
  - Lien, description du produit, description de la zone, pratiques œnologiques, conditions complémentaires
  - Mais possibilité de répéter ces champs autant que nécessaire (par exemple, un champ pour la catégorie "Vin de liqueur", un autre pour la sous-catégorie "Vin blanc", etc)

## Proposition de simplification du document unique (suite)

- *Création de champs structurés à choix multiples à propos:*
  - De la descriptions analytiques de produits;
  - Du rendements maximum
  - + les champs existants déjà sous cette forme

## Proposition de simplification du document unique (suite)

- *Création d'une section "Autres informations"*
  - Permet de communiquer à la Commission des informations utiles sans les intégrer au document unique
  - La modification ultérieure de ces informations n'implique pas de modification du document unique
    - *Donc*
      - ⇒ *Simplification des procédures administratives*
      - ⇒ *Modification ultra-mineure*

## Section "Autres informations"

- *Termes équivalents;*
- *Informations sur la procédure (base juridique, déclaration de conformité, etc);*
- *Identification du demandeur, de l'intermédiaire, des parties intéressées, des autorités compétentes et organismes de contrôles;*
- *Mentions traditionnelles utilisées;*

## Section "Autres informations" (suite)

- *Codes NUTS;*
- *Cépages secondaires;*
- *Pièces jointes (cahier de charges, cartes, réglementation, etc)*

## Délais de mise en œuvre

- *Disponible dans E-Caudalie en Novembre 2013*
- *Jusqu'au 30 juin 2014, la simplification du document unique n'implique pas de décision de la Commission (article 73, paragraphe 2 du R.(CE) 607/2009)*
- *Après le 30 juin 2014, l'article 118 Octodicies s'applique => Décision de la Commission*



## **Migration des Documents Uniques existants**

- *Les documents uniques déjà envoyés (en format PDF) ne seront pas modifiés;*
- *Les documents uniques en cours d'élaboration et les futures documents uniques seront automatiquement transformés en suivant certaines règles.*



## **Règles pour la migration des Documents Uniques en cours d'élaboration**

- *Certains champs "textuels" seront fusionnés en un champ:*
  - **Description organoleptique + Description analytique**
  - **Les trois champs relatifs au "Lien"**
- *Les champs dépassant la limite de caractères pourront être sauvegardés mais pas transmis à la Commission*
- *Par défaut, tous les cépages seront transmis comme "Cépages principaux"*